

COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/07/2025

Pouvoir : 2

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, GANGNARD Frédéric, VITTET Anne-Sophie, PERRISSIN-FABERT Marielle, ASSIER Angélique, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, BERNARD Céline.

Excusés ou absents : Mmes GRANGER Sylvie (pouvoir à Céline BERNARD) DREAN Alain PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, LOUBET-GUELPA Isabelle, PACCARD Jean-François (Pouvoir à Marielle PERRISSIN-FABERT)

Mme VITTET Anne-Sophie est élue secrétaire.

oooooooooooo

D2025-74 OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025/2026

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire présente le dernier bilan du service de restauration scolaire. Le coût de revient des repas est de l'ordre de 7.50 € TTC /repas sur la période du 01/06/2024 au 31/05/2025 pour 19 887 repas distribués. Le prix moyen des denrées a été maîtrisé s'établissant en moyenne à 1.82 € TTC/repas. Le service de restauration est félicité pour sa bonne gestion avec le maintien de la qualité des produits à un coût maîtrisé.

Plusieurs propositions ont été examinées en commission Affaires Scolaires en vue de la fixation des tarifs de la restauration de l'année scolaire 2025/2026 prenant en compte les tendances inflationnistes notamment l'évolution des prix de l'alimentaire soit une première proposition avec une augmentation moyenne des prix de 2 % et d'autres propositions allant de +3 à +5% d'augmentation. La commission Affaires scolaires a finalement décidé de retenir une proposition avec une augmentation différenciée selon le type de convives. Le coût de revient prévisionnel du repas pour la période 2025/2026 est estimé à 7.65 € TTC/repas, la participation communale prévisionnelle étant estimée quant à elle à 73 966.79 € sur la base de 19 887 repas produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix contre et 11 voix pour :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Affaires Scolaires d'appliquer une augmentation différenciée des prix par convives pour 2025/2026.

- **FIXE** la grille des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025/2026 comme suit :

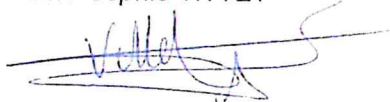
Catégories de convive	Tarifs 2025/2026
Primaires	4.70 €
Maternelles	4.50 €
Crèche	4.20 €
Centre de loisirs	4.88 €
Enseignants et animateurs	7.60 €

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 17.07.2025 et publiée ou notifiée le 17.07.2025

Le Secrétaire de séance,

Anne-Sophie VITTET



Fait à MANIGOD,
Le Maire,

Stéphane CHAUSSON

